

## Lettre de Jean Monnet à Cornelius Wilhelmus van Wingerden (10 janvier 1958)

**Légende:** Le 10 janvier 1958, Jean Monnet, président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe adresse à Cornelius Wilhelmus van Wingerden, président de la Fédération des syndicats néerlandais, une lettre dans laquelle il commente la désignation des principales personnalités chargées de la direction des Institutions communautaires et le choix du siège.

**Source:** Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. NVV - J.G. van Wouwe 1945-1973. Stukken betreffende Europese en internationale organisaties. Stukken betr. het Comité Monnet. 1955-1970, 138.

**Copyright:** Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis / International Institute of Social History

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_jean\\_monnet\\_a\\_cornelius\\_wilhelmus\\_van\\_wingerden\\_10\\_janvier\\_1958-fr-73704cd3-4718-42a9-8c75-aad86156bb90.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_cornelius_wilhelmus_van_wingerden_10_janvier_1958-fr-73704cd3-4718-42a9-8c75-aad86156bb90.html)

**Date de dernière mise à jour:** 16/09/2013

## Lettre de Jean Monnet à Cornelius Wilhelmus van Wingerden (10 janvier 1958)

COMITE D'ACTION  
POUR LES

ÉTATS-UNIS D'EUROPE le 10 janvier 1958

Cher Monsieur Van Wingerden,

Avant et pendant la Conférence que les six Ministres des Affaires Etrangères viennent de tenir à Paris, un grand nombre de nos collègues parlementaires et syndicalistes de nos six pays sont intervenus activement à nouveau auprès de leur gouvernement. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer dans les nominations un équilibre entre les grandes tendances politiques et sociales et de fixer un siège unique à l'ensemble des Institutions. En ce qui me concerne, j'ai naturellement continué à faire tout mon possible dans le même but.

Finalement, cet effort persévérant, continuant l'action menée en décembre, a été efficace et a abouti dans une grande mesure aux résultats d'intérêt général que nous recherchions.

I. - Les présidents et vice-présidents qui ont été désignés sont en effet des personnalités représentatives des trois grandes tendances politiques : démocrate-chrétienne, socialiste, libérale et en même temps des grandes forces collectives de notre époque : les syndicats ouvriers et l'organisation technique.

La nomination d'une personnalité d'origine syndicale à la présidence de la Haute Autorité est un événement qui a peu de précédents dans les Institutions nationales de nos pays.

II. - En ce qui concerne le siège, c'est seulement au dernier moment que l'opposition de certaines délégations a pu être surmontée et que les Ministres ont finalement pris la décision recommandée par notre Comité dans sa dernière résolution : ils ont convenu de rassembler toutes les Institutions en un même lieu.

III. - Par contre, malgré deux jours de discussions, les Ministres ne sont pas parvenus à un accord sur le lieu. Cette absence de décision confirme le danger des procédures de coopération. Une fois de plus, et dans une question pourtant simple, nous voyons l'unanimité empêcher l'action et permettre de faire prévaloir des considérations de prestige ou de purs intérêts particuliers sur l'intérêt général le plus évident.

Dans l'immédiat, l'important est le démarrage du Marché Commun et de l'Euratom ensemble avec la Haute Autorité. L'unité de toutes ces institutions apparaîtrait ainsi clairement à l'opinion dans nos pays et à l'extérieur. En même temps, ceci devrait permettre de créer des services communs, d'éviter les doubles emplois administratifs et de diminuer sensiblement les dépenses. La solution évidente est donc que le travail de la Commission du Marché Commun et de la Commission de l'Euratom commence de suite à Luxembourg; seulement un petit nombre de fonctionnaires supplémentaires seront pour cela nécessaires.

En procédant ainsi, il n'y aurait pas d'anticipation sur la décision des gouvernements et les possibilités des diverses candidatures pour le siège resteraient entières. D'ici le 1er juin, il faut espérer qu'avec l'aide de la consultation de l'Assemblée et des présidents des Institutions, la prochaine Conférence sera capable de parvenir à une décision.

IV - Au cours des prochaines semaines, les Parlements vont désigner les membres de la nouvelle Assemblée des trois Communautés. Il est nécessaire qu'il y ait parmi eux des personnalités dont l'autorité politique est réelle sur le plan national. En effet, comme vous le savez, dans le Marché Commun, la réalisation d'une politique économique commune va dépendre de décisions du Conseil, statuant à l'unanimité, sur proposition de la Commission, après avis de l'Assemblée. L'expérience de l'unanimité que nous venons de faire une fois de plus au cours des derniers jours rend indispensable pour l'avenir de l'unité européenne que les avis de l'Assemblée ne soient pas une formalité sans conséquences, mais qu'ils orientent effectivement l'action.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Van Wingerden, à l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Jean Monnet

P.S. Je vais aller une dizaine de jours aux Etats-Unis pour les crédits extérieurs que le Gouvernement français m'a demandé de négocier. Avant mon départ, naturellement, je m'entretiendrai avec les présidents de la Commission du Marché Commun et de la Commission de l'Euratom.

Monsieur C.W. VAN WINGERDEN  
Président de la Fédération des Syndicats  
Néerlandais  
Hoofstraat 174  
AMSTERDAM  
(Pays Bas)